



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Langue d'oil

Question écrite n° 50259

Texte de la question

M. Eric Duboc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le sort réservé aux langues d'oil. Il lui demande que les langues régionales telles que le champenois, le normand, le morvandiau, le picard, le poitevin-saintongeais fassent l'objet d'une reconnaissance institutionnelle à travers une épreuve facultative du baccalauréat au même titre que le gallo, langue romane de Bretagne.

Données clés

Auteur : [M. Duboc Éric](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50259

Rubrique : Langues régionales

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1739